

REACTION DE FRANCE GAZ RENOUVELABLES AU RAPPORT DE LA COUR DES COMPTES SUR LA POLITIQUE DE SOUTIEN AU BIOGAZ

Dans son [rapport publié le 6 mars 2025](#), la Cour des Comptes a procédé à une évaluation de la politique publique de soutien au développement du biogaz mise en œuvre depuis 2011.

Si le détail du rapport s'avère riche, précis et pondéré, mettant notamment en évidence de multiples avantages du biogaz, ce qui en a été retenu par la presse à l'occasion de sa parution ne rend qu'insuffisamment compte de la qualité du contenu du rapport. La focalisation sur des titres accrocheurs ne rend pas justice au contenu qui démontre une compréhension profonde et très informée de la méthanisation tout en soulignant son importance pour la décarbonation du mix énergétique français.

France gaz renouvelables tient au travers de ce document à saluer l'exhaustivité du travail, et apporter son regard sur les principales conclusions et recommandations de ce rapport.

1. Remettre à plat les scénarios prospectifs relatifs au mix énergétique français (recommandations 1 et 2)

La Cour des Comptes pointe avec justesse la diversité des scénarii prospectifs énergétiques existants, réalisés la plupart du temps par des acteurs spécialistes d'une seule énergie, et prenant insuffisamment en compte les impacts induits sur les autres énergies/réseaux. Une vision holistique du système énergétique (vecteurs énergétiques, infrastructures de production, de transport et de distribution et usages) est donc nécessaire selon la Cour pour établir une politique publique de long terme. Ce cap clair et cette vision de long terme contribueraient à donner de la visibilité sur les différentes énergies et éviteraient les trop nombreux stop-and-go (sur les tarifs de rachat de biométhane injecté) qui ont été particulièrement néfastes à la filière ces dernières années.

La Cour des Comptes note que la méthanisation impacte plusieurs secteurs et enjeux : l'énergie bien sûr, mais aussi l'agriculture dans ses aspects agronomiques et économiques, et le traitement des déchets. Cette diversité a parfois conduit à des appréciations et des priorités divergentes en fonction des ministères concernés, et la filière méthanisation a souffert de ce manque de coordination. La Cour des Comptes regrette d'ailleurs que la portée de ces contributions n'ait pas été réellement mesurée ni appréciée.

France gaz renouvelables partage cette analyse et soutient les recommandations afférentes.

2. Apporter des garanties sur la biomasse disponible et suivre les effets de la méthanisation sur les pratiques agricoles (recommandations 3 et 6)

La Cour des Comptes propose d'actualiser la Stratégie Nationale de Mobilisation de la Biomasse (SNMB) et les Schémas Régionaux Biomasse (SRB). Même si la recommandation est légitime, France gaz renouvelables déplore le peu d'opérationnalité des grands documents de planification sur le terrain.

Les délais d'élaboration et la complexité des sujets, notamment sur la gestion de la biomasse, les rendent malheureusement souvent obsolètes dès leur publication.

Toutefois, la création du Groupement d'Intérêt Scientifique (GIS) sur la biomasse en 2024, et le début de ses travaux sont des signes encourageants. France gaz renouvelables rappelle qu'il n'y a pas *une* mais *des* biomasses, de différentes natures et ne répondant pas aux mêmes besoins et usages. Ainsi la tension sur la biomasse méthanisable est certainement moindre en raison du retour au sol du digestat. Les critères de priorisation identifiés par la Cour (rendements techniques, écobénéfices environnementaux et sociaux) doivent être évalués et pris en compte. Une vision experte, scientifique et écosystémique est nécessaire pour identifier les gisements mobilisables et les compartiments sous tension potentielle. En tant que membre de la Commission Technique Interfilière (CTI) Bioéconomie de FranceAgriMer, France gaz renouvelables sera attentive à la bonne progression des travaux et apportera tout son soutien à la réussite du GIS.

France gaz renouvelables note par ailleurs avec satisfaction que la Cour des Comptes reconnaît les bénéfices environnementaux de la méthanisation (bilan carbone, économie circulaire...) et, sous certaines conditions, ses bénéfices agronomiques, *via* le digestat et le recours aux Cultures Intermédiaires à Vocation Énergétiques (CIVE). France gaz renouvelables est attentive et vigilante à ce que la méthanisation s'intègre de façon harmonieuse dans les systèmes agricoles, par la mise en place de bonnes pratiques (rotations de cultures appropriées, utilisation du digestat...) et participera aux travaux de la CTI Bioéconomie sur les indicateurs clés de suivi de l'impact de la méthanisation sur les pratiques agricoles.

3. Accélérer le développement de la filière tout en préservant le pouvoir d'achat des consommateurs et le budget de l'Etat (recommandations 4,5 et 8)

La Cour des Comptes souligne l'engagement financier significatif de l'Etat au travers des tarifs d'achat, recommande de définir une trajectoire de Certificats de Production de Biogaz (CPB) prenant en compte le coût pour le consommateur et appelle à revoir le soutien à la cogénération.

France gaz renouvelables tient tout d'abord à rappeler que, dans l'objectif d'atteinte de la neutralité carbone en 2050, le gaz renouvelable est un choix sans regret. Les scénarios prospectifs (cf. point 1) permettront d'ajuster au mieux et au meilleur coût les trajectoires de long terme. A court et moyen terme (2030 – 2035), la prochaine PPE dont la consultation publique est en cours, donne un cap ambitieux qui nécessite de mobiliser tous les mécanismes de financement à disposition.

Le coût du biométhane, énergie non-intermittente et stockable massivement, ne doit pas être considéré isolément mais au regard du coût complet des autres énergies renouvelables et bas-carbone, actuelles et futures, et en prenant en compte de ses bénéfices annexes (résilience des exploitations agricoles, bénéfices agronomiques, engrais évités...). Toutes choses égales par ailleurs, les mécanismes de soutien au biométhane sont aujourd'hui dans la norme des autres énergies bas carbone.

L'interrogation de la Cour des Comptes sur le bon niveau de soutien public et la complémentarité avec le dispositif des CPB est toutefois légitime. France gaz renouvelables est en discussion avec la Commission de Régulation de l'Energie pour améliorer l'évaluation économique des projets. Avec les autres acteurs de la filière et l'administration, FGR est également engagée dans des travaux de modélisation des différentes trajectoires CPB et des impacts financiers correspondants. La mise en place opérationnelle du dispositif des CPB fait également l'objet de travaux spécifiques pour s'assurer de la capacité des fournisseurs à remplir leurs obligations. France gaz renouvelables approuve sans

réserve la recommandation de la Cour de définir une trajectoire de CPB jusqu'en 2035, gage de stabilité et de visibilité pour les acteurs.

En outre, France gaz renouvelables se félicite que la Cour des Comptes introduise un débat de société sur l'équilibre entre petites installations agricoles et grandes unités, dans le respect d'un partage équitable de la valeur. FGR partage l'idée que cet équilibre permet d'accélérer le développement du biogaz, indispensable à l'atteinte de la neutralité carbone, participe à la maîtrise des coûts et favorise l'acceptabilité des installations. Dans cette perspective, parce que le gisement méthanisable est et restera essentiellement agricole et que le retour au sol se fait au bénéfice des terres agricoles, une forte implication des agriculteurs dans les projets - direct ou indirecte - est une condition essentielle pour une intégration harmonieuse des unités dans les territoires.

Enfin, France gaz renouvelables accepte la préconisation de la Cour des Comptes de revoir le soutien au développement de nouvelles installations de cogénération. En effet, même si la cogénération peut encore s'avérer pertinente notamment quand la chaleur est valorisée de façon optimale, le modèle de l'injection présente aujourd'hui un meilleur rendement et une meilleure efficacité. France gaz renouvelables appelle les pouvoirs publics à mettre en place rapidement les dispositions nécessaires pour faciliter la conversion vers l'injection ou la mobilité des unités en cogénération

4. Simplifier les procédures administratives de recueil de données

France gaz renouvelables approuve la recommandation de la Cour des Comptes de numériser le registre d'intrants et de faciliter la transmission des déclarations de durabilités. Plus largement, FGR rappelle que les installations de méthanisation sont soumises à de très nombreuses exigences de communication de données. Une étude réalisée en 2024 a montré que jusqu'à 150 données sont à remonter dont 40 sont redondantes. Organiser la centralisation de toutes ces données représenterait un gain en temps et financier non négligeable pour la filière et les organismes publics.

En conclusion, France gaz renouvelables salue le travail précieux réalisé par la Cour des Comptes, et sa volonté de poser de façon claire et constructive les enjeux actuels et futurs de la méthanisation, sans parti pris, et dans le cadre beaucoup plus large de la politique énergétique de la France. En revanche, la Cour des Comptes a très peu évalué les bénéfices sur la souveraineté énergétique et sur la réindustrialisation. En effet, la filière méthanisation génère un chiffre d'affaires (hors production de gaz) en forte croissance de plus de 1 Md€, dont plus de 90% en France, des milliers d'emplois et montre une réelle dynamique d'innovation¹.

FGR considère que ce rapport et les recommandations associées représentent une boussole, voire une feuille de route de la méthanisation tant pour la filière que pour les pouvoirs publics. FGR invite l'ensemble de la filière et les pouvoirs publics à s'organiser pour définir les modalités de mise en œuvre rapide de cette feuille de route.

¹ [250127 Synthèse-du-barometre-des-gaz-renouvelables vSent.pdf](#)